



Dans l'Hérault et en particulier autour de Montpellier, la **coopérative Terracoopa** regroupe des **producteurs bio** et des **entrepreneurs du paysage** qui exercent leur activité au sein d'**une même entreprise partagée**.



SARL coopérative à capital variable
Hôtel de la Coopération, 55 rue St Cléophas
34070 Montpellier / n° SIRET : 539 410 668 000 11

Terracoopa est membre
du Réseau national des espaces-test agricoles RENETA
et de l'association nationale des coopératives d'activité COPEA



04 34 76 05 00 / contact@terracoopa.com
www.terracoopa.com



Coopérative d'activités
de l'agriculture bio et
des métiers de l'environnement

Conception graphique : CaracTerreS - www.studiocaracteres.fr

Porteur de projet agricole, l'installation agricole ne doit plus être le parcours du combattant !

● Une entreprise partagée

- ➔ Vous **mutualisez** au sein de la coopérative l'ensemble des formalités d'entreprise et la comptabilité.
- ➔ Vous **gardez la maîtrise** de vos choix de production et de vente.

Un accompagnement sur mesure

Les **animations collectives** et un accompagnement individuel vous apportent de nouvelles réponses :

- ➔ production bio,
- ➔ commercialisation en circuit court,
- ➔ prestations d'entretien des espaces-verts
- ➔ prospection de nouveaux débouchés, etc.

Entrepreneurs du paysage

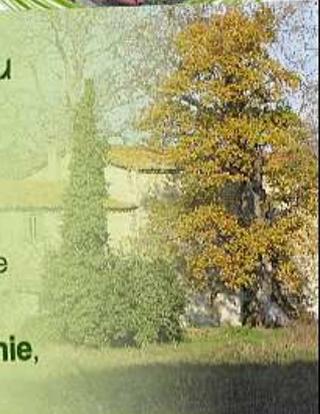
Créez et développez votre activité au sein de la coopérative avec un accompagnement spécifique.

Contactez-nous



● Le Domaine de Viviers à Clapiers : un lieu collectif pour tester son projet individuel

- ➔ Les 8 hectares de la coopérative sont **partagés**
- ➔ Chaque producteur dispose ainsi de son **hectare équipé** (irrigation et tunnel) et du **matériel mutualisé**, pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans.
- ➔ Vous **développez** votre production bio en toute **autonomie**, sans vous endetter.



● Démarrer dans Terracoopa sur son propre terrain

Vous avez enfin trouvé votre lieu d'installation définitif ?
Romp l'isolement et se **simplifier la gestion administrative de l'exploitation**, c'est se donner les moyens de pérenniser son activité.
Vous pouvez exercer votre activité au sein de la coopérative et devenir **entrepreneur-salarié**, un statut **sécurisant**, qui apporte une **protection sociale complète**.

